



Organisation
Mondiale
de la Santé
Animale

World
Organisation
for Animal
Health

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

Certificat

Statut de la Belgique au regard de l'encéphalopathie spongiforme bovine

Nous certifions que, comme suite à une recommandation de la Commission scientifique de l'OIE, le Comité international de l'OIE a approuvé le 30 mai 2008 la classification de la Belgique comme pays à risque d'encéphalopathie spongiforme bovine maîtrisé conformément aux dispositions de l'Article 2.3.13.4. du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE.

Cette reconnaissance est basée sur la documentation soumise à l'OIE par les Services vétérinaires officiels de la Belgique. Le Délégué de la Belgique auprès de l'OIE a l'obligation de notifier immédiatement à l'OIE tout événement épidémiologique éventuel concernant l'encéphalopathie spongiforme bovine intervenant dans son pays et de confirmer annuellement que la situation épidémiologique de son pays est restée inchangée.

Barry O'Neil
Président

Bernard Vallat
Directeur général

Paris, 30 mai 2008

